

---

**DEMANDE D'ADMISSION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**  
**au Collège**  
**Classe de 6<sup>ème</sup>**

**Pièces à fournir pour la constitution du dossier**

**1° Lettre de motivation des parents.**

**2° La demande d'admission datée et signée (annexe 1)**

**3° Les livrets ou bulletins scolaires :**

- les 3 trimestres de l'année scolaire précédente 2018-2019.
- les 3 trimestres de l'année en cours 2019-2020 à nous transmettre dès réception au fur et à mesure.

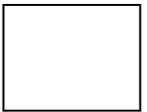
**Tout dossier incomplet (bulletins ou livrets non transmis au fur et à mesure) ne sera pas étudié.**

- Tous documents ou rapports (suivi d'orthophonie, dyslexie, dyscalculie, problèmes médicaux, PAI,...).

Vous trouverez en annexe nos conditions tarifaires de l'année 2019-2020 (annexe 2).

A réception et étude de votre dossier, le « service scolarité » pourra prendre contact avec vous pour un rendez-vous.

Le service scolarité  
[secretariat-adm@jdar95.fr](mailto:secretariat-adm@jdar95.fr)



### ETAT CIVIL DE L'ELEVE

Nom :

Prénom :

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M

merci d'indiquer si vous avez fait une demande d'admission dans l'établissement pour un autre enfant :

NOM	Prénom	CLASSE DEMANDEE

### ÉTABLISSEMENT ( Public Privé) FRÉQUENTÉ EN 2019-2020

ETABLISSEMENT : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ CLASSE : \_\_\_\_\_

CLASSE DOUBLEE : \_\_\_\_\_ PAI :  PPS :  PAP :  PPR :  joindre des copies

#### RESPONSABLES LEGAUX

Elève domicilié chez  M.  Mme  Mlle : \_\_\_\_\_

Parents  Père  Mère  Grands-parents  Frère/Sœur  Tuteur  Famille d'accueil  Autre \_\_\_\_\_

PARENTS :  MARIÉS  CONCUBINS  PACSÉS  VEUF (VE)  SÉPARÉS  DIVORCÉS  CELIBATAIRE

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_ Nombre de frères et sœurs scolarisés à l'Institution J. D'ARC Franconville : \_\_\_\_\_

FRERE(S) / SŒUR(S) SCOLARISE (ES) À JEANNE D'ARC FRANCONVILLE :

NOM	Prénom	Classe à J. D'Arc Franconville

### RESPONSABLE LEGAL 1

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ lien de parenté : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Ancien(ne) élève Jeanne d'Arc

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ liste rouge  oui  non ☎ Portable : \_\_\_\_\_

@ courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ lien de parenté : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Ancien(ne) élève Jeanne d'Arc

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ liste rouge  oui  non ☎ Portable : \_\_\_\_\_

@ courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

DATE : ...../...../.....20

SIGNATURE DU PERE :

SIGNATURE DE LA MERE :

## ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

## ANNEXE 2

### CONTRIBUTIONS ET PRESTATIONS ANNUELLES

Les montants annuels ci-dessus déterminés tiennent compte des journées & sorties pédagogiques, périodes d'examens, vacances & stages, voyage scolaire, etc...

#### ▪ CONTRIBUTION DES FAMILLES

MATERNELLE & PRIMAIRE :	803 €/an
COLLEGE :	808 €/an
4° Projet	827 €/an

#### LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

BAC SECONDE	964 €/an
BAC PREMIERE	964 €/an
BAC TERMINALE	936 €/an

#### LYCEE PROFESSIONNEL

3° Préparatoire aux Formations Professionnelles :	827 €/an
CAP :	898 €/an
BAC PROFESSIONNEL Seconde :	898 €/an
BAC PROFESSIONNEL 1ère et Terminale :	947 €/an

#### ▪ FRAIS DE DEMI-PENSION (POUR 4 REPAS/SEMAINE)

MATERNELLE & PRIMAIRE :	1161 €/an
COLLÈGE :	1138 €/an
4 <sup>ème</sup> Projet :	1116 €/an

#### LYCÉE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

BAC SECONDE :	1138 €/an
BAC PREMIERE :	1138 €/an
BAC TERMINALE :	1138 €/an

#### LYCÉE PROFESSIONNEL

3° Préparatoire aux Formations Professionnelles	1138 €/an
C.A.P. :	1138 €/an
BAC PROFESSIONNEL Seconde :	1082 €/an
BAC PROFESSIONNEL 1ère et Terminale :	1025 €/an

Une cafeteria est mise à disposition des lycéens des classes de Seconde, Première et Terminale.

Le prix du ticket-repas « occasionnel » est de 8,50 €. Le repas occasionnel est payable sur l'espace « ecole directe ».

Une majoration de 25 % est appliquée aux élèves qui déjeunent à l'école 5 jours par semaine.

En cas d'absence de 15 jours consécutifs, hors vacances scolaires, et sur présentation d'un certificat médical, l'établissement éditera un avoir correspondant. Dans tous les autres cas, l'absence ne donne pas lieu à déduction.

En cas de non-paiement d'un trimestre dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. La famille sera avertie par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin des premier et deuxième trimestres.

▪ **FRAIS D'ÉTUDE ET DE GARDERIE**

Garderie maternelle / primaire du matin 7h30 à 8h30 :	793 €/an
Garderie du soir maternelle 17h00 à 18h00 :	793 €/an
Étude École / Collège / Lycée 17h00 à 18h00 :	793 €/an
Étude / Garderie occasionnelle	6 €/ticket
FORFAIT Garderie du matin et du soir ou garderie du matin / étude	1200 €/an

Cette heure d'étude doit permettre aux élèves de terminer leurs devoirs pour le lendemain, s'avancer au mieux, avant de rentrer chez eux. **POUR NE PAS PERTURBER L'ÉTUDE, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER CES HORAIRES DANS LE SEUL INTERET DE VOS ENFANTS.**

Le changement de statut Demi-pensionnaire – Externe & Etude n'est possible qu'aux dates suivantes :

- avant le 1<sup>er</sup> octobre pour un changement au 1<sup>er</sup> novembre
- avant le 1<sup>er</sup> décembre pour un changement au 1<sup>er</sup> janvier
- avant le 1<sup>er</sup> février pour un changement au 1<sup>er</sup> mars

par un courrier adressé au Chef d'Établissement.

▪ **FRAIS DIVERS**

- Frais divers : 84 €/an/élève. Ils représentent une participation aux frais de papeterie, photocopies...,
- Coopérative Maternelle & Élémentaire : 25 €/an/élève
- Fournitures Maternelle : 70 €/an/élève
- Aide à l'Investissement : 35 €/an/famille

▪ **COTISATION ANNUELLE MUTUALISATION DIOCESAINE : 15 €/élève**

Le CODIEC « Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique », conscient du défi de l'immobilier que chaque établissement relève, élargit sa politique de SOLIDARITE et met en œuvre une démarche nouvelle de mutualisation. Ce dispositif de mutualisation complète de façon nécessaire les aides substantielles que le Conseil Régional et le Conseil Général apportent aux collèges et aux lycées. . **Cette cotisation apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement au Diocèse.**

▪ **ADHESION VOLONTAIRE A L'A.P.E.L. : 26 €/an/famille**

L'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Cette adhésion volontaire apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement à l'A.P.E.L.

Ces frais figureront sur le premier relevé.